Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260323-2026_27-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le vendredi 20 mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	1
Nombre de Conseillers présents	:	22
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	16 mars 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	24 mars 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. LEMOINE Pierre-Yves, M. MONNIER Alain, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme POIRIER Aude, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, Mme MACE Laura.

Absents excusés : M. LUTZ Maxime

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LUTZ Maxime à M. BOIVIN Adrian

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme CICI Rose-Anne

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260323-2026_27-DE

2026-27 : Création et composition des commissions communales

Rapporteur : Madame La Maire

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ».
Vu l'article L.2121-8 du CGCT, modifié par la loi « Notre » du 7 août 2015, qui prescrit dorénavant l'élaboration d'un règlement intérieur du conseil municipal pour les communes de plus de 1 000 habitants. Ce règlement doit être élaboré et approuvé dans les six mois à compter de l'installation du conseil. Il intègrera le fonctionnement des commissions municipales.
Considérant que, nommées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires (finances, affaires sociales, urbanisme...), les commissions municipales sont de simples organes d'instruction, chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal qui, seul, demeure compétent pour régler les affaires de la commune. Elles peuvent être mises en place soit à titre permanent pour la durée du mandat municipal, soit pour une durée moindre (renouvellement chaque année par exemple).
Considérant que le nombre des membres des commissions est fixé par le conseil, qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elles. Présidente de droit des commissions, Madame La Maire peut déléguer cette fonction à un adjoint et se faire ainsi représenter.
Considérant, qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De créer

- Pour la durée du mandat, les commissions communales suivantes :
  - Commission finances et ressources humaines : 10 membres
  - Commission environnement : 10 membres
  - Commission urbanisme : 13 membres
  - Commission culture/communication : 9 membres
  - Commission travaux : 12 membres
  - Commission enfance, jeunesse : 11 membres
  - Commission vie associative : 11 membres

De nommer

- Les membres des commissions communales comme précisé ci-après :

Commission finances et ressources humaines :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-Président : Nicolas JASLET
Membres : Rose-Anne CICI, Philippe PITEL, Dominique BUSNOUF, François GUEGUEN, Aude POIRIER, Sophie POREE, Pierre-Yves LEMOINE, Maxime LUTZ

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260323-2026_27-DE

Commission Environnement :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-Président : Nicolas JASLET
Membres : Alain MONNIER, Fabienne BERY, Pascal DERVILLE, Paul-Henry VIMBERT, Jean-Michel LE PIVERT, François GUEGUEN, Dominique BUSNOUF, Maxime LUTZ

Commission urbanisme :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-Présidente : Dominique BUSNOUF
Membres : Gwénaëlle CHOQUET, Fabienne BERRY, Alain MONNIER, Frédérique GAUDIOSO, Aude POIRIER, Paul-Henry VIMBERT, Adrian BOIVIN, Jean-Michel LE PIVERT, François GUEGUEN, Nicolas JASLET, Pierre-Yves LEMOINE

Commission culture/communication :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-Président : Rose-Anne CICI
Membres : Sylvie SANTONI, Marie HAULBERT, Frédérique GAUDIOSO, Corinne FOLL, Adrian BOIVIN, Jean-Michel LE PIVERT, Philippe PITEL

Commission travaux :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-Président : François GUEGUEN,
Membres : Alain MONNIER, Marie HAULBERT, Christophe RONCERAY, Frédérique GAUDIOSO, Pascal DERVILLE, Jean-Michel LE PIVERT, Nicolas JASLET, Pierre-Yves LEMOINE, Dominique BUSNOUF, Maxime LUTZ

Commission enfance, jeunesse :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-Présidente : Aude POIRIER
Membres : Gwénaëlle CHOQUET, Sylvie SANTONI, Marie HAULBERT, Christophe RONCERAY, Pascal DERVILLE, Paul-Henry VIMBERT, Adrian BOIVIN, Philippe PITEL, Laura MACE

Commission vie associative :

Présidente : Mme Marie-France FERRET, Maire
Vice-président : Philippe PITEL
Membres : Gwénaëlle CHOQUET, Sylvie SANTONI, Frédérique GAUDIOSO, Fabienne BERRY, Sophie POREE, Corinne FOLL, Rose-Anne CICI, Laura MACE, Christophe RONCERAY

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DES-GUERETS (I. & V.)